

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE BOLLENE
Place Reynaud de la Gardette
B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

Objet du marché : Rénovation des menuiseries gymnase Astaud

Type de marché : Marché de travaux

Lieu(x) d'exécution : Commune de Bollène

Délai d'exécution du marché: La durée prévisionnelle des travaux est 2 mois.

L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat qui vaut ordre de service.

La réalisation des travaux est prévue en octobre – novembre.

Tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Variantes : Les variantes ne sont pas acceptées

Options : Sans objet

Critères d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

- **La Valeur financière :** notée sur 60 points au regard du Devis quantitatif estimatif valant BPU
- **La Valeur technique :** (notée sur 40 points)

La notation du critère « valeur technique de l'offre » est définie par la grille suivante :

Critères
1-Prix des prestations (60 points)
2-Valeur technique (40 points)
2.1-Méthodologie et délais (10 points),
2.2-Les moyens humains et matériels mis en oeuvre sur le chantier (10 points),
2.3-Qualité de la prestation, matériaux utilisés (10 points)
2.4-Mesure pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier (7 points),
2.5-Gestion des déchets (3 points)

Chacun des sous critères sera évalué et noté comme suit :

	Note sur 10	Note sur 7	Note sur 3
--	-------------	------------	------------

Non répondu ou ne correspond pas à la demande :	0	0	0
Non défini :	2,5	1,75	0,75
Incomplet :	5	3,5	1,5
Différents degrés d'imprécisions	7,5	5,25	2,25
Conforme à la demande :	10	7	3

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de réception des offres : Le lundi 11 septembre 2017 à 12 heures

Délai de validité des offres : Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le retrait du DCE est téléchargeable sur le site de la ville : <https://ville-bollene.marcoweb.fr>.

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Conditions de remise des offres

Sur support papier. :

Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service Commande Publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84 505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 .

Par voie électronique :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://ville-bollene.marcoweb.fr>.

Autres renseignements :

- Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats devront justifier de la visite sur site avec attestation de passage visée par les services concernés.

Afin de fixer un rendez vous, les candidats devront prendre contact avec Mr Charpentier au 04 90 40 79 74 ou 06 23 89 12 66.

- Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.

- Financement : Autofinancement Commune de Bollène

- Mode de règlement : Mandat par virement administratif

- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le lundi 21 août 2017